

Emergence Espace Tolbiac, **Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA)** de la MFPASS situé à Paris 13^{ème} (Métro Olympiades), recherche dans le cadre de son activité en ambulatoire auprès d'un public d'adolescents/jeunes adultes (12-25 ans, dans le cadre de la Consultation Jeunes Consommateurs-CJC) et d'adultes (+ de 25 ans) ainsi que de leur entourage (parents, proches) :

Un étudiant(e) assistant(e) de service social (H/F) en 3^{ème} année pour contrat d'allocation d'étude (CAE)

Au sein d'une petite équipe pluridisciplinaire médico-psycho-sociale de 15 professionnels (médecins addictologues, psychiatre, psychologues, psychomotricienne, éducateur spécialisé, chargée de prévention, accueillantes, secrétaire), l'assistant(e) de service social assure :

- Entretiens de premier accueil des nouveaux usagers du CSAPA,
- Accompagnement social des usagers (individuel et/ou en petit groupe) dans le cadre de leur projet personnalisé et en soutenant les personnes afin qu'elles développent leur autonomie et leur pouvoir d'agir : suivi des droits ou restauration de ceux-ci ; démarches administratives diverses ; aide à l'insertion ou à la réinsertion professionnelle, sociale, culturelle ; hébergement et logement.

L'assistant(e) social(e) dispose d'une grande autonomie dans la réalisation et l'organisation de son travail. Il/elle participe aux réunions cliniques hebdomadaires de l'équipe et aux réunions institutionnelles. Il/elle effectue un travail de liaison avec les partenaires et des structures utiles à son accompagnement. Il/elle rend compte régulièrement de son activité (dossier informatisé du patient, suivis écrits).

L'assistant(e) social(e) s'inscrit dans la politique de l'établissement, à travers le projet d'établissement et le projet de soin ainsi que la démarche qualité. Site internet : www.emergencetolbiac.fr

Rémunération selon CCN51

Candidature à transmettre à : Blandine ARZEL, directrice b.arzel@emergencetolbiac.fr

Le dispositif du CAE, co-financé par l'ARS Île-de-France, permet de verser une allocation forfaitaire (9000€) aux **étudiants en dernière année d'études**, inscrits dans les écoles ou instituts de formation en travail social, en contrepartie d'un **engagement de servir de 18 mois** au sein de ces établissements.

L'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France prend en charge 60% du coût de l'allocation au moment de la signature du CAE pour les étudiants inscrits en dernière année de formation. La partie restante sera financée par l'établissement recruteur à la fin des 18 mois d'engagement.